

## ***Réunion de Conseil Municipal***

***Lundi 10 septembre 2018***

**Présents** : Laurence BIWERSI-PATOIS, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Sylvain LAURENT et Franck VILLEMMAIN

**Excusés** : Bernard BROGNARD donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

**Secrétaire de séance** : Jérôme CHEVALIER

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 juillet :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public avec le SYDED:**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SYDED sur l'éclairage public dont le rapport avait été présenté lors de la réunion de Conseil du 29 mai 2018. Afin de réaliser les travaux prévus au budget communal 2018, Monsieur le Maire propose de signer une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public avec le SYDED. Cette convention comprend les missions suivantes :

- Aide à la planification des actions d'amélioration suite au diagnostic
- Aide à la rédaction des documents de consultations des prestataires
- Aide à la passation et à l'exécution des marchés publics
- Participation au suivi de la réalisation des prestations
- Accompagnement pour la réception des travaux
- Mise à jour du plan des installations

La contribution financière de la commune s'élève à 2 160.00 € TTC

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

### **3. Proposition d'achat et de vente de terrain d'aisance Rue du Capitaine Treilhes :**

Suite aux travaux de voirie réalisés en 2017 dans la Rue du Capitaine Treilhes, plusieurs parcelles de terrain communal pourraient être cédées aux propriétaires riverains concernés sous forme de terrain d'aisance. Egalement, suite au tracé de la voirie très légèrement modifié, des propriétaires privés pourraient céder à la commune quelques mètres carrés de terrain se trouvant dorénavant sur les espaces publics.

Après étude de la commission « voirie » et présentation par le premier adjoint, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à envoyer cette proposition aux propriétaires respectifs. En fonction du nombre d'intéressés, la commune prendra contact avec M BOISSENOT, géomètre, afin de réaliser le piquetage des parcelles.

### **4. Vente de terrain d'aisance au Lotissement « Le Tacot » :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion de conseil du 29 mai 2018 quant à la proposition de vente de terrain d'aisance au lotissement « Le Tacot » pour les propriétaires jouxtant les parcelles communales AC172 et AC619. Suite aux différentes réponses des riverains intéressés et dans le but d'uniformiser le découpage, la commission propose de vendre aux intéressés une bande de 8 mètres de profondeur sur la longueur de chaque parcelle au prix de 7.71 € HT le m<sup>2</sup>, correspondant à 15 % du dernier prix de terrain viabilisé, frais de notaire et géomètre à la charge de l'acquéreur.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des propriétaires en donnant ces différentes informations. En fonction des réponses, un géomètre sera mandaté pour réaliser les bornages en conséquence.

### **5. Achat d'un tracteur tondeuse - déneigeuse :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses réparations ont dû être effectuées sur le tracteur-tondeuse, dues essentiellement à son état vieillissant. Une réflexion a eu lieu quant à la

possibilité d'acquérir un tracteur plus gros permettant de réaliser la tonte des espaces publics en période estivale ainsi que le déneigement des trottoirs en période hivernale, ce qui permettrait d'éviter d'avoir recours à un prestataire privé.

Après avoir pris contact avec deux entreprises locales afin de fixer les besoins, après s'être déplacés dans les communes avec les agents techniques où un tracteur a été vendu respectivement par chaque entreprise, après l'étude des devis, Monsieur le premier adjoint propose de retenir l'entreprise TERRE COMTOISE de Maiche (25120) pour l'achat d'un tracteur JOHN DEERE 1575 et d'une déneigeuse HYDROMANN 120 F pour un montant global de 33 470.00 € HT comprenant la reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **6. Fin des travaux de viabilisation du lotissement Le Bas du Parc :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 17 novembre 2014, les travaux de viabilisation du lotissement « Le Bas du Parc » sont achevés sachant qu'il existe un différé de travaux « finition de voirie » considérant que ces travaux ne pourront être effectués que lorsque les habitations seront construites sur chaque parcelle soit en octobre 2020.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise la vente des lots ainsi que la délivrance des permis de construire.

#### **7. Modification du bail de concession temporaire avec le Syndicat Pastoral :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un bail de concession temporaire existe depuis le 01 septembre 2016 entre la Commune de Frambouhans et le Syndicat Pastoral représenté par son Président Monsieur MOREL Michel concernant les parcelles communales AD253 et AB445 représentant une surface de 1ha56a01. Suite à la vente des premières parcelles constructibles du lotissement « Le Bas du Parc » qui aura lieu dès 2019, il est nécessaire de modifier le bail en l'amputant de la surface des 5 parcelles concernées, soit 45a96, et de la surface d'une parcelle de terrain communal à aménager, soit 1a19.

Sachant que la présente convention peut être résiliée sous réserve d'observer un délai de préavis de 6 mois, Monsieur le Maire propose de délibérer afin de modifier la surface inscrite dans le bail et de la rapporter à 1ha08a86.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à envoyer un courrier recommandé à Monsieur le Président du Syndicat Pastoral afin de l'en informer.

### **8. Travaux d'aménagement au cimetière :**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement doivent être entrepris au cimetière dans le but de rendre accessible la grande majorité des édifices mortuaires. Il rappelle qu'une réunion a eu lieu le 16 juin 2018 avec les membres du Conseil Municipal, la commission paroissiale, l'entreprise des pompes funèbres de Charquemont (25140) intervenant régulièrement dans le cimetière, et l'entreprise Aurélien FRANCOIS des Fontenelles (25210).

Suite à cette réunion, il est constaté la nécessité d'entreprendre des travaux de sondage dans une allée du cimetière dans le but de connaître toutes les ouvertures des différents caveaux présents avant de réaliser quelconques travaux d'aménagement.

Après l'étude du devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Aurélien FRANCOIS des Fontenelles (25210) pour un montant de 1900 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Ces travaux seront réalisés dès cet automne.

### **9. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la commune de Frambouhans de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents ; il expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques et que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du premier semestre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,  
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux,  
Vu le Code des assurances,  
Vu le Code des marchés publics,

=> décide d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2019
- Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Régime : Capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
  - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux 5,95 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
  - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

=> prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la commune de Frambouhans.

=> autorise Monsieur le Maire à signer tous documents contractuels résultant de la proposition d'assurance, certificat d'assurance (contrat); à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs; et autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

## **10. Cotisations et Contributions URSSAF :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle URSSAF a eu lieu en mairie le 11 juin 2018, portant sur les périodes 2015, 2016 et 2017.

A la suite de cette intervention, un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AS (Régime de garantie des salaires) est mis en place pour un montant total de 2 370.00 €, décomposés comme suit :

- Titres des tickets Restaurants des agents de 2015 à 2017: 2 165.00 €
- Indemnités du Trésorier 2015 : 40.00 €
- Indemnités Régisseurs de 2015 à 2017 : 165.00 €

### **11. Frais de scolarité année scolaire 2017-2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de FRAMBOUHANS accueille des enfants de l'extérieur dans son établissement scolaire.

Au vu du total des dépenses afférentes à l'école au cours de l'année scolaire 2017/2018, le Conseil Municipal fixe le montant des frais de scolarité à 809.18 € par élève. A cet effet, une participation de la commune de Saint-Julien les Russey sera demandée à hauteur de 1618.36 €.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

La séance est levée à 21h44

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 10 septembre 2018

### Questions et Informations diverses

---

#### **Information n° 1 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de commission concernant le commerce de proximité « Le P'tit Mag » aura lieu le mardi 18 septembre 2018. Le bilan de la première année d'activité sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil.

#### **Information n° 2 :**

Projet d'achat d'un orgue de chœur

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le mercredi 05 septembre en présence des membres du Conseil Municipal disponibles, de la responsable de la commission paroissiale et de Monsieur Arnoux, responsable de la commission des Arts sacrés diocésaine. A cette occasion, le positionnement de l'orgue dans l'église a pu être discuté. La réalisation de gabarit a permis la prise en compte précise du volume de l'instrument. Cette proposition a été validée par Monsieur le responsable des chorales du plateau de Maiche, ainsi que par Monsieur Cattin, facteur d'orgue de Bonnétage.

Des rendez-vous seront programmés très prochainement avec les services du Conseil Départementale, les services de la fondation du patrimoine et Monsieur Tixier, responsable de la commission économique du diocèse afin de connaître les aides éventuelles attribuées à ce projet. Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal quant à la poursuite ou non du projet.

#### **Information n° 3 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du sentier autour de Frambouhans sera réalisée le samedi 20 octobre matin. A l'issue, un pot sera offert aux participants.

#### **Information n° 4 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la reprise de l'école, 113 élèves fréquentent le groupe scolaire Azelvandre

##### **MATERNELLE :**

Classe de Tous Petits, Petite Section et Moyenne Section : 26 élèves ; Enseignantes : Mme JOLY Anne-Laure

Classe de Grande Section et CP : 23 élèves ; Enseignantes : Mme CUCHE Sophie et Mme GEHENIAUX Anaïs

##### **ELEMENTAIRE :**

Classe de CP/CE1 : 20 élèves : Enseignante : Mme BONNECUELLE Patricia

Classe de CE1-CE2 : 22 élèves Enseignante : Mme MOREL Maryline

Classe de CM1 – CM2 : 22 élèves ; Enseignantes : Mme MUNNIER Gisèle et Mme PIRANDA Louise

**Information n° 5 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays Horloger organise chaque été des marchés nocturnes sur son territoire. Ces manifestations sont portées par les communes, aidées sur le terrain, par les associations. Ayant été sollicité tardivement pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose de travailler dès maintenant avec les associations du village pour accueillir un marché nocturne en 2019. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.